

Gourbeyre, le

La Directrice Générale de l'Agence
de Santé

À

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Note méthodologique sur la modification du système de mesure des gaz de dégradation des sargasses

Depuis 2014 les services de l'ARS procèdent sur l'ensemble de la Guadeloupe et des collectivités d'outre mer à la quantification des gaz de dégradation de sargasses hydrogène sulfuré (H₂S) et ammoniac (NH₃) sur une durée de 15 minutes à 5 mètres des échouages ; la valeur la plus pénalisante étant retenue.

Dans ses recommandations du 6 juillet 2018, le Haut Conseil de Santé Publique demande que ces mesures soient faites sur une moyenne horaire de 24 h dans les habitations les plus proches des zones d'échouages.

Pour répondre à cette recommandation, l'ARS va installer dès lundi 9 juillet, 3 capteurs enregistreurs dans des habitations situées dans les communes de Petit-bourg, Sainte-Anne et Goyave. Ces capteurs seront dépouillés tous les jours permettant ainsi une lecture moyenne sur 24H. Ce réseau sera complété progressivement à partir de fin août par 24 capteurs qui donneront des résultats de mesure en continue.

Toutefois, les zones d'échouages continueront d'être surveillées dans des conditions inchangées.

Les résultats des mesures sur 24h seront disponibles sous forme de cartographie sur le site Internet de l'ARS. Les résultats de contrôle des échouages y seront également présents sur une carte distincte.

Toutes les valeurs seront également répertoriées dans une base de données disponible sur le site Internet de l'ARS : www.guadeloupe.ars.sante.fr

Est joint en annexe le communiqué de presse qui résume les recommandations du HCSP.

P/ La Directrice Générale

Dr. Florelle BRADAMANTIS


Directrice du Pôle Santé Publique
Adjointe au Directeur Général
www.ars.guadeloupe.sante.fr